



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service départemental de la  
communication interministérielle

Valence, le 8 novembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Parution au Journal Officiel du décret approuvant le 17ème avenant entre l'État et ASF

Le préfet de la Drôme se félicite de la publication ce jour au Journal Officiel du décret approuvant le 17ème avenant à la convention de concession autoroutière passées entre l'État et la société ASF.

Cet avenant intègre notamment dans les engagements du concessionnaire la réalisation des échangeurs de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Porte de DromArdèche, à hauteur d'Albon, Saint-Rambert-d'Albon et Saint-Barthélémy-de-Vals.

Cette publication ouvre la voie à la mise en œuvre de ces deux opérations d'aménagement d'envergure, qui représentent un investissement total de 43,5 millions d'euros.

L'État répond ainsi à une attente forte des collectivités territoriales. Ces dernières assument plus de la moitié du financement de ces opérations destinées à faciliter durablement la desserte, l'attractivité et le développement des territoires drômois.

#### Lien vers le décret paru au JO :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=8F6FDCEEB938D7C3A5B71425C04DA299.tplgr33s\\_2?cidTexte=JORFTEXT000037581951&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCON T000037581657](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=8F6FDCEEB938D7C3A5B71425C04DA299.tplgr33s_2?cidTexte=JORFTEXT000037581951&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCON T000037581657)

#### Contacts presse :

04.75.79.29.46 / 04.75.79.29.37

[pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)

